Croisilles : un jeune migrant condamné pour violences sur une éducatrice et rébellion auprès des gendarmes

22/04/2021 à 7h45



Impossible pour le prévenu de répondre des poursuites engagées contre lui, à la barre du tribunal ce mardi. Pour cause : le Soudanais de 19 ans, arrivé sur le sol français en 2018, a entre-temps fait l'objet d'une obligation de quitter le territoire, avec interdiction d'y revenir pendant deux ans. C'est donc en son absence qu'il a été jugé pour des faits d'outrage, de rébellion, de dégradations et de violences commis en mars 2020.

www.lavoixdunord.fr